

CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je soussigné(e) Docteurcertifie que

Madame/Monsieur Né(e) le

est à jour des vaccinations suivantes en date du,

selon le calendrier vaccinal spécifique aux professions de santé :

Diphtérie, le tétanos et la poliomyélite

Vaccination (dates)		Rappel(s) (dates)
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
3 ^{ème} injection		
		Rappel à prévoir :

Hépatite B

Vaccination (dates)		
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
3 ^{ème} injection		
<p align="center"><i>Deux injections sont obligatoires avant le début du stage infirmier en DFGSM2</i> <i>Trois injections sont obligatoires avant le début du premier stage hospitalier en DFGSM3</i></p>		

Certificat valable jusqu'au

Cachet et signature du médecin

Sont recommandées mais non obligatoires pour les professionnels de santé, les vaccinations suivantes : ROR, tuberculose, grippe, coqueluche, varicelle, hépatite A, Covid.

A l'exception de nouvelles vaccinations qui deviendraient obligatoires, il est possible de dupliquer ce certificat jusqu'à la date limite pour fournir une copie chaque année pour l'inscription.